

COMPTE RENDU

DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES DU 12/05/2026

Membres présents de la Commission :

D. TERRIER ; M. DEMAZIERES ; D. TALADUN CHAUVEL ; C. MAILLOT ; J. CAHARD ; M. BOUTEILLER ; M. DUSSAUX ; C. KARBOWIAK ; J. DEMARAIS ; V. BLANDIN ; F. DENIAU ; E. CARPENTIER ; D. DELAFENETRE ; Y. DELAVIGNE ; M. BLONDEL ; A. LOPEZ ; P. LEBORGNE ; J-M. DOUCET ; S. NAUCHE

Membres excusés de la Commission :

S. GARAND ; D. LEFEVRE ; L. TUNA ; G. COTTEY ; F. PILORGET ; S. ETIENNE

Techniciens présents de la CCYN : A. BIGAULT-DAM ; L. PETIT

Ordre du jour :

- 1. Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme**
- 2. Planification**
- 3. Système d'Information Géographique**
- 4. Mobilités**
- 5. Autres instances**

Le diaporama est joint au présent compte rendu. Seules les échanges, remarques et demandes d'ajustements sont reprises ci-dessous.

OUVERTURE DE LA PREMIERE COMMISSION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, M TERRIER :

M. TERRIER ouvre la séance et propose l'installation de M. DEMAZIERES, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et des mobilités, comme président de la commission. Il indique qu'il est très attaché à ces deux domaines et sera également présent pour suivre ces sujets à enjeux.

M. DEMAZIERES remercie le président et rappelle les grands thèmes qui seront abordés dans le cadre de cette commission. Il excuse les élus n'ayant pu être présents. Et indique que Mme Lorena TUNA a transmis un mail indiquant ses retours sur les sujets évoqués ce jour. Ces remarques et observations permettront de nourrir les réflexions tout particulièrement sur le bilan mi-parcours du PLUi. Cette commission sera un lieu d'échange et de dialogue.

1. Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme

Le bilan 2025 a été présenté, ainsi que les actions projetées.

Mme BERTIN se déplace dans les mairies en juin pour les communes qui le souhaitent pour présenter la méthode de transfert au contrôle de légalité via le logiciel.

M. TERRIER évoque les difficultés du CAUE 76, qui propose du conseil urbain et architectural, et qui est financé par l'affectation d'une part du produit de la taxe d'aménagement départementale. L'effondrement du recouvrement du produit de la taxe a des conséquences budgétaires fortes.

M. DELAVIGNE indique que la taxe est due et qu'il n'est pas nécessaire que les porteurs de projet est déposé la DAACT.

Mme BIGAULT-DAM rappelle que désormais s'est au porteur de projet de réaliser la déclaration auprès des services de l'administration fiscale.

Le service instructeur n'a pas d'action à mener dans ce domaine. C'est aux élus de se mettre en contact avec la DGFIP.

Les élus sont favorables à la programmation de formations. Une proposition de formation sur l'instruction des autorisations d'urbanisme sera organisée au second semestre. Un contact va également être pris avec VLG Conseil pour envisager une formation sur la police de l'urbanisme.

2. Planification

Bilan mi-parcours du Plan local d'Urbanisme intercommunal

Mme BIGAULT-DAM indique que le bilan mi-parcours sera présenté en septembre 2026. En amont, une présentation du PLUi (objectifs initiaux, contenu...) approuvé en 2020 sera réalisée.

Le bilan mi-parcours sera transmis à l'ensemble des communes qui devront se positionner sur la nécessité de faire évoluer le document d'urbanisme.

Mme BLANDIN demande si une analyse du RLPi sera réalisée dans le cadre du bilan mi-parcours. Ce point sera indiqué à l'AURH pour que le sujet soit évoqué.

Avancement des documents supra-communaux en cours de révision

M. NAUCHE demande si Valliquerville pourrait rentrer dans le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. La commune n'est pas dans le périmètre d'étude de la future charte. La révision d'une Charte est l'occasion de faire évoluer le périmètre géographique d'un Parc. Le périmètre d'étude comprend l'ensemble des 76 communes actuellement adhérentes au Parc. Sur la CCYN, 4 communes (Saint Martin de l'If, Croix-Mare, Ecretteville-les-Baons, Carville la Folletière) sont dans le périmètre d'études parce qu'elles répondent aux exigences réglementaires, à savoir :

- Un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable mais fragile et menacé
- Des acteurs locaux déterminés à se mobiliser et à s'engager autour du projet de territoire

Le SCoT Plateau de Caux est actuellement en cours de révision. M. TERRIER rappelle l'importance de ce document qui va définir la stratégie de développement du territoire jusqu'à 2050. Il est primordial de participer activement à sa révision.

3. Système d'Information Géographique

Le portail cartographique est présenté aux élus.

Des données peuvent être intégrées pour le compte des communes, notamment lorsqu'elles sont utiles au traitement des dossiers d'urbanisme. Il faut en amont étudier l'impact en temps de travail pour le SIGiste.

M. CARPENTIER indique que Loris MOISSON réalise actuellement un travail sur un parcours patrimonial pour la commune de Croixmare.

M Moisson se déplace dans les communes pour aider les secrétaires et élus dans l'installation des comptes et la prise en main du logiciel.

Les données d'éclairage public de Saint Martin de l'If ont été intégrées au portail. M. CARPENTIER rappelle que l'échéance réglementaire était au 1er janvier 2026 Par exemple, pour les communes n'ayant pas menée ce travail un groupement de commandes pourrait éventuellement être envisagé.

4. Mobilités

Rappel du Plan de Mobilité Simplifié

Mme PETIT rappelle les objectifs du Plan de Mobilité Simplifié et représente le plan d'action multimodal regroupant une quinzaine de fiches actions séquencé en 6 axes :

- Transport en commun
- Covoiturage
- Intermodalité en gare
- Modes actifs
- Stationnement en centre-ville
- Actions transversales

Plusieurs actions ont déjà été engagés, cependant un travail reste à poursuivre au niveau de l'intermodalité en gare, des modes actifs et du stationnement en centre-ville.

Fiche action 1 – Transport en commun : Réorganiser le réseau Vikibus

Depuis le 02 janvier 2025, la CC Yvetot Normandie a lancé une délégation de service public transport, ce marché visait à optimiser les lignes existantes sur le territoire vieillissantes et plus en adéquation avec les besoins des usagers.

Mme PETIT a rappelé les objectifs de la DSP Transport :

- Offre renforcée avec un temps de parcours plus attractif
- Correspondance avec les arrivées et les départs des trains et des lignes régionales interurbaines.
- De nouveaux quartiers, établissements scolaires et zones d'activités ont été desservis.
- Renouvellement de la flotte de bus

Mme BIGAULT-DAM a rappelé aux élus la volonté inscrite dans le contrat de la DSP concernant l'électrification de la flotte de bus. En effet, les élus au cours de l'année 2027 devront se positionner et acter si la CC Yvetot Normandie décide de passer le cap de la motorisation électrique.

M. DOUCET s'interroge sur la possibilité, pour le concessionnaire, de tester un bus électrique. Mme BIGAULT-DAM rappelle toutefois qu'au regard de la morphologie des rues de la ville d'Yvetot, les véhicules homologués pour circuler dans la commune sont de type « midibus ». Or, ces modèles restent encore peu présents sur le marché de l'électrique à ce jour. Mme PETIT précise qu'une première génération de midibus électriques existe, mais que les Cars Hangard préfèrent attendre la commercialisation d'une deuxième génération.

Mme BIGAULT-DAM et Mme PETIT ont rappelé que le service mobilité recevrait le 31/05/2026, le rapport annuel de l'année N-1 et qu'une présentation des éléments techniques et financiers leur sera faite en commission puis lors du conseil communautaire.

Mme BIGAULT-DAM a précisé l'intervention lors de ce conseil de l'équipe des Cars Hangard afin de présenter et d'apporter des éléments de réponse aux élus.

Fiche action 1.2 – Compléter le réseau régulier Vikibus par un service de Transport à la Demande

Mme PETIT a rappelé que la création d'un transport à la demande sur le territoire de la CC Yvetot Normandie relevait d'une réelle attente des habitants des communes rurales.

Ce service a été conçu en heures creuses de 8h30 à 17h00 du lundi au samedi.

Selon un principe de rabattement sur un des 71 arrêts desservis sur le territoire d'une des 18 communes rurales sur un des 6 points de rabattement d'Yvetot :

- Gare SNCF
- Hôpital
- Avenue Ostermeyer
- Pierre Varin
- Rue d'Arques
- Musée des Ivoires

Mme BIGAULT DAM a rappelé que le service VikiTAD avait su trouver son public et que les objectifs fixés pour l'année 1 avaient été atteints à plus de 150%.

Fiche action 2- Expérimenter et développer une application de covoiturage sur le territoire

Mme PETIT rappelle qu'une plateforme de covoiturage domicile travail existe sur le territoire depuis 2023. Cette action évolue au fil des ans, un renforcement de la communication reste à entreprendre afin de pouvoir capter un maximum d'actifs. L'enveloppe alloué à l'incitatif financier est passé de 7000€ à 14500€ en 2026 et à chaque fin d'année l'enveloppe est consommée entièrement.

Pour rappel, les passagers payent 0.50 centimes leur trajet et les conducteurs sont rémunérés 2 à 3€ pour leur trajet.

Mme PETIT rappelle que le service Mobilité travaille actuellement sur la rédaction du Contrat Opérationnel « Cœur Vallée de Seine » avec la Région et que la mise en place d'un groupement de commande est envisagée à l'échelle du bassin de mobilité pour harmoniser la plateforme de covoiturage et également harmoniser les tarifications en vigueur présente au sein des différentes AOM conventionnant avec l'opérateur Blablacar Daily.

Fiche action 3 – Intermodalité : poursuivre le travail avec les AOM

Mme PETIT rappelle l'objectif du contrat opérationnel de mobilité : créer une stratégie de mobilité à l'échelle des 17 EPCI membres du bassin avec des actions communes.

Mme BIGAULT-DAM et Mme PETIT ont notamment lors des ateliers évoqués plusieurs sujets méritent d'être étudiés à l'échelle du territoire de la Communauté de communes :

- Expérimentation barriérage via Atoumod sur un des parkings de la gare
- Améliorer le dialogue entre AOM lors des modifications d'offre.
- Enquête origine destination en gare communes à plusieurs AOM
- Coordination de l'information des horaires entre les trains NOMAD et le délégataire Cars Hangard pour le bon suivi des correspondances en gare
- Sujet de l'accessibilité sur les points d'arrêts VikiTAD
- Stratégie commune et échange sur le covoiturage voire la mise en place d'un groupement de commande
- Gestion des aires de covoiturage

Fiche action 4 – Mode actifs – Développer les aménagements cyclables sur le territoire et concrétiser le Schéma Directeur Cyclable approuvé

Mme PETIT rappelle l'échéance du Schéma Directeur Cyclable et qu'un fond de concours CYCLYN a été mis à disposition des communes permettant à celles-ci de pouvoir aider à financer leur aménagement cyclable.

Pour rappel, 8% de l'enveloppe financière totale a pour le moment été attribuée en 2026.

Mme BIGAULT-DAM rappelle qu'un travail par groupe de communes peut être envisagé afin de refaire le point sur les priorités en matière de mobilité active.

M. CARPENTIER soulève que pour les communes, le problème de l'acquisition foncière reste la plus grosse problématique à résoudre.

M. DELAVIGNE estime qu'il faudrait aligner les communes sur les projets d'aménagements cyclables sur les mêmes temporalités et penser à une échelle globale.

Mme BLANDIN tient à rappeler que le SDC a été conçu pour les actifs et non pour un usage dominicale/touristique.

Mme PETIT présente les actions engagées au cours des dernières années.

Des aides permettant l'achat de vélos entre 2021 et 2024 ont été mise en place. En 2024 une spécification de l'aide a été développée à destination des vélos cargos, vélos pliant, vélos pour personne en situation de handicap et vélos enfants.

Cette dernière année a permis de constater que l'aide avait bénéficié majoritairement aux CSP+ à contrario des années précédentes où l'aide avait été répartie entre différentes CSP.

Actions engagées :

Mme PETIT rappelle qu'une convention entre la CC Yvetot Normandie, la commune d'Yvetot et l'association « la Bicyclerie » a été signée afin d'aider le vélociste solidaire à payer son local.

Une journée avec le service Tourisme est organisée sur le thème du vélo, le 04/07/2026 au départ d'Allouville-Bellefosse.

Mme Taladun indique qu'une sortie vélo est également prévue par la ville d'Yvetot dans le cadre de la fête de la nature.

Autres Actions à étudier/développer

D'autres actions restent à travailler sur le territoire, Mme PETIT rappelle qu'une action est prévue au Plan de Mobilité Simplifié expérimentant un service de location de vélos moyenne - longue durée, qu'un travail avec les entreprises est à engager sur la rédaction de leur Plan de Déplacement des Entreprises (PDE)

Il était également projeté la création d'une offre d'autopartage au niveau du pôle d'échange multimodal (PEM) à Yvetot.

5. AUTRES INSTANCES

Le travail mené pour constituer les instances est présenté. Des courriers ont déjà été envoyés aux acteurs du territoire pour constituer ces deux instances. Les délibérations passent au prochain conseil communautaire.

Commission Intercommunale d'Accessibilité

Mme BIGAULT DAM rappelle l'article L2143-3 du CGCL indiquant que les collectivités de plus de 5000 habitants, compétentes en matière de transport et d'aménagement de l'espace, doivent avoir mis en place la CIA.

Elle est composée de :

- Représentants de l'EPCI
- Associations de personnes handicapées / âgées
- Acteurs économiques et usagers
- Personnes qualifiées

La CIA doit se rassembler 1 à 2 fois par an. La ville d'Yvetot a indiqué qu'elle ne souhaitait pas transférer ses missions à la commission intercommunale. La CIA établira un constat de l'état de l'accessibilité sur les bâtiments intercommunaux et les arrêts de transport.

Mme BLANDIN indique que ce n'est pas à la ville d'Yvetot de prendre en charge le financement de la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun.

M. TERRIER rappelle qu'un travail doit être engagé en partenariat avec la ville sur ce point. Le volet financier sera également étudié.

Mme PETIT précise que l'ensemble des arrêts ne doivent pas être mis en accessibilité. Une étude permettra de mettre en évidence les actions à mener pour améliorer l'accessibilité des points d'arrêts.

Pour la commission accessibilité, il est validé que l'ensemble des communes seront représentées par le maire ou un élu désigné par le maire.

Comité des partenaires

Mme BIGAULT DAM rappelle que depuis février 2025, la loi de finances a modifié les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Comité des partenaires qui se définit comme une instance consultative obligatoire. Désormais, les représentants des employeurs doivent représenter au moins 50 % des membres du comité, lequel doit se réunir au minimum deux fois par an.

Mme BIGAULT DAM présente les 6 collèges dont 4 sont rendus obligatoires :

- Les représentants d'élus de la CC Yvetot Normandie
- **Les représentants d'organisations d'employeurs comportant, des chambres consulaires, des entreprises du territoire, etc.**
- **Les représentants des organisations syndicales de salariés**
- **Les représentants d'associations locales**
- **Les habitants tirés au sort**
- Les représentants des acteurs locaux et partenaires

Les membres de la commission sont saisis pour avis et pour consultation.